



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 34 - février 2014

Le Billet du Syndic

Au moment de rédiger ce billet, le Président émérite de La Chaux 2000 me faisait parvenir le programme encore tout chaud et juste sorti de presse, des manifestations 2014. Si vous aviez peur de vous ennuyer, n'ayez plus de craintes, tout a été pensé pour que cela n'arrive pas. Année d'Open Air, mais aussi du festival des Granges, de concerts, de concours, etc... et je vous invite à crier selon la formule consacrée : « Demandez le programme, Mesdames et Messieurs ! »

Mais 2014 devrait aussi être l'année de la légalisation du Plan Général d'Affectation, de la création d'un grand office du tourisme, de la suite des travaux du nouveau réseau d'alimentation en eau potable ou encore de la mise en vigueur du plan partiel d'affectation En Vigny avec son motocross et sa piste de vélo bicross. Mais tout cela ne pourrait se faire s'il n'y avait pas les municipaux et là, vous me voyez sortir du bois ! Car oui, depuis le 1^{er} janvier 2014, votre Municipalité siège bel et bien à quatre et non pas à cinq. Une nouvelle date a été fixée par la préfecture, le dimanche 18 mai 2014, afin de tenter de trouver LA personne motivée à nous rejoindre et le conseil du mardi 8 avril sera l'occasion rêvée pour se déclarer et tenter l'expérience exécutive. Pour rappel, syndic et municipaux sont à votre disposition pour en parler.

Et comme il m'a été suggéré par un représentant de la famille Guex – je vous laisserai le soin de le démasquer – je ferai court, afin de vous laisser lire la suite des informations de cette première édition 2014.

Révision du PGA état de la situation

La révision du PGA est comme vous le savez un dossier de longue haleine, lourd à porter et particulièrement délicat. Si une telle révision se devait d'être réalisée, elle n'en est pas moins pour moi un cadeau très empoisonné. Car si le travail et le but de la Municipalité est bel et bien en premier lieu celui de la défense des intérêts de notre village, nous nous devons également de suivre les directives et lois du droit supérieur très contraignantes. La Municipalité s'est battue becs et ongles pour obtenir tout ce qui pouvait l'être et a repoussé les lois le plus loin possibles dans les cordages, afin de laisser de la place à un projet qui sera le nôtre et non celui de la sphère de la Berne fédérale ou des arcanes de l'aménagement cantonal.

Touchant directement les intérêts des citoyens, une telle révision, si elle n'est pas bien perçue et donc pas bien comprise de la population, ne peut que déboucher sur des frustrations peu constructives pour la cohésion de notre village. Là encore, toute la Municipalité s'emploie à satisfaire au mieux toutes les demandes et trouver une ligne la plus équitable possible.

Les orientations qui ont été prises par votre Municipalité, de se rapprocher au plus près de la loi sur l'aménagement du territoire appelée communément LAT, ont été dictées par une volonté de ne pas devoir remettre l'ouvrage sur le métier afin de se mettre à nouveau en conformité, engendrant de nouveaux coûts.

Dès lors, la relation entre votre exécutif et la population se doit d'être transparente et harmonieuse, afin que nous puissions travailler en pleine confiance réciproque et avec l'appui de tous. A noter qu'à cet effet, nous travaillons depuis quelques semaines avec la Commission ad hoc sur le territoire, travail dont le fruit semble fructueux et empreint de bon sens.

Le temps de réaliser les derniers ajustements de « cosmétique », la mise à l'enquête devrait avoir lieu début mai et donnera lieu à une nouvelle présentation publique, à laquelle vous serez conviés. Cependant, nous sommes à votre disposition pour toute question que vous vous poseriez.

Fusion de Communes

Comme annoncé dans notre précédente édition, les Municipalités de Dizy, Cossonay et de La Chaux ont décidé de lancer un projet de fusion.

A ce jour, après quelques articles dans le 24 heures et plusieurs séances de travail pour la mise en œuvre, une information sera donnée lors du prochain Conseil Général, afin de vous présenter le calendrier et les commissions qui seront créées en vue de son aboutissement.

Les collaborations actuelles, les liens étroits et les besoins réciproques ont mis en évidence que le temps de l'individualisme devait prendre fin et déboucher sur une amélioration et une vision d'un avenir collectif. Ne pas avoir peur de cet horizon et oser mettre sur la table tout ce qui doit être dit et en négliger aucune sensibilités, tels sont les enjeux des municipalités de nos trois communes.

Nous vous encourageons à participer et faire part de vos questions, directement par mail ou par courrier, auprès du bureau communal.

Ce projet est un projet citoyen pour les citoyens.

Nouveaux horaires d'ouverture des guichets des postes du groupement de Morges, soit les postes de Morges, Cossonay et Aubonne :

	8h00 à 12h00	13h00 à 17h00
LUNDI	Morges	Morges
MARDI	Cossonay	Morges
MERCREDI	Morges	Aubonne
JEUDI	Morges	Cossonay
VENDREDI	Aubonne	Morges

Le personnel du poste de Cossonay est atteignable téléphoniquement du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au : 021 557 82 21

Pour les cas d'urgence, composez le 117

VaudTax 2013

Depuis quelques jours déjà, vous pouvez vous atteler à votre déclaration 2013 et la renvoyer électroniquement, via VaudTax disponible à l'adresse www.vd.ch/impots. Le lien est également disponible sur le site de la commune www.lachaux.ch.

Grâce à la cyberfiscalité, la simplification administrative est une réalité toujours plus présente et convainc les contribuables, qui sont 210'000 à avoir renvoyé leur déclaration d'impôt 2012 par internet, soit 52 % des contribuables.

BON A SAVOIR !

Vous pouvez désormais recycler à la déchetterie les bouteilles blanches PE (lait, crème à café, yoghourts liquides) et le PSE-Sagex blanc, compact, propre (ni chips, ni emballages alimentaires).



Quelques enfants se sont transformés en facteurs... pour déposer dans votre boîte aux lettres le programme que nous vous invitons chaleureusement à découvrir !

Lors de la prochaine AG, 12 mars 2014 (tout le monde est invité!), le Comité vous demandera de voter sur les corrections apportées aux Statuts de La Chaux 2000. Afin que vous puissiez voter en conséquence, nous les avons mis à disposition sur notre site (www.lc2000.ch)."

À DÉCOUVRIR À LA CHAUX EN 2014